

## AGOPOP / COMPTE-RENDU DU C.A. DU 1ER OCTOBRE 2020.

*Présents: M. ARDITTI, M.P. BERLIAT, D. CERESOLI, J.M. GARNIER, N. GIRAUD, M. MAURIN, F. MONTARD, N. PETER, E.PRUNIER et C. SLANSKI.*

*Excusés: Y. GERIN-MOMBRUN, C. GUINARD et S. VERNET.*

*Absent: J. AMAR.*

En préambule, N. Giraud, au nom du C.A., remercie la commune d'Autrans-Méaudre pour la mise à disposition de la salle polyvalente d'Autrans, suffisamment spacieuse pour que les consignes sanitaires du moment puissent être respectées.

Puis elle présente ses excuses aux membres du C.A. pour le retard pris dans l'envoi du compte-rendu de l'Assemblée Générale.

*Ordre du jour: 1) compte-rendu de l'A.G. de septembre 2020 / 2) la gouvernance de l'association / 3) l'élection du Bureau / 4) délibération à propos du C.L.A.S. / 5) financement de projets / 6) budget prévisionnel / 7) le «point» sur la rentrée.*

→ 1) Lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du 4 septembre 2020, amendements, précisions. *Le vote* à propos de ce compte-rendu sera effectué au prochain C.A., lorsque chacun en aura reçu une copie, ainsi que les pièces jointes.

→ 2) Suite à la démission de la présidente de l'association, en décembre 2019, le C.A. a validé la proposition faite par le Bureau, d'une gouvernance collégiale de l'Agopop. Cette décision a été notifiée à la Préfecture de l'Isère, qui l'a enregistrée...mais a besoin d'un nom de «Président(e)».

Le Bureau réaffirme son souhait, soit d'une gouvernance collégiale, soit d'une co-présidence pour l'association, avec prise en charge par des membres du C.A., de secteurs d'intervention définis.

C'est la Préfecture, via la loi de 1901, qui accepte ou refuse ce mode d'organisation. La loi de 1901 sur les associations a d'ailleurs été adaptée, afin de susciter le bénévolat associatif.

Le fait de structurer les actions de l'Agopop en secteurs d'intervention implique une réflexion approfondie mais, au final, positive: un membre du C.A. en charge d'un secteur peut s'impliquer davantage dans les choix d'action de ce secteur et leur suivi.

Les échanges portent alors sur les avantages et inconvénients d'une présidence unique, d'une co-présidence et d'une gouvernance collégiale. Les éléments les plus délicats de la discussion portent sur les responsabilités financière, morale et pénale -y compris au plan physique-, dans chaque cas de figure. Est-il possible de dissocier représentant légal et collégialité?

Devant l'importance des conséquences d'un tel choix, le C.A. décide de s'adresser à la Fédération des Maisons de Jeunes et/ou à une autre association, afin d'avoir un éclairage compétent en la matière, avant de trancher.

En attendant, le C.A. doit se prononcer sur la proposition de gouvernance partagée.

*Vote, à propos de la gouvernance partagée:*

POUR = TOUS (9) / CONTRE = 0 / ABSTENTIONS = 0

→ 3) Les membres du Bureau se présentent aux mêmes fonctions. Tous les membres du C.A. présents se prononcent «pour» un vote global, les membres du Bureau conservant -pour l'instant- leurs attributions respectives.

*Vote/élection du Bureau: POUR = TOUS (9) / CONTRE = 0 / ABSTENTIONS = 0*

Conformément au souhait de fonctionnement collégial, le Bureau est ouvert aux membres du C.A. en charge d'une délégation. Pas de candidature nouvelle pour le Bureau.

Le procès-verbal d'un C.A. indique clairement les noms des personnes en charge d'une délégation: c'est ce P.V. qui sert de base juridique.

L'organigramme (cf. pièce jointe n°1) des fonctions et représentations proposées est alors examiné...et adopté par un

Vote/ délégations: POUR = 8 (sur 8 votants, suite au départ d'une personne) / CONTRE = 0 /  
ABSTENTIONS = 0 Nota: la délégation

Ressources Humaines (R.H.) est du ressort du directeur de la structure. En outre, M.P. Berliat et J.M. Garnier acceptent de travailler avec E. Prunier, au sujet de la gouvernance de l'Agopop.

→ 4) N. Peter, responsable du Pôle Information Jeunesse (P.I.J.), informe le C.A. d'une extension possible du domaine d'intervention du Conseil Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.). Rappel: le C.L.A.S. -financé par la C.A.F. de l'Isère- débute sa 3ème année de fonctionnement (une action sur Villard -cité scolaire- et une, sur Autrans-Méaudre). L'extension envisagée concerne les élèves hockeyeurs de la cité scolaire, à la demande de leurs responsables: elle pourrait être mise en place et fonctionner dès le 2 novembre prochain, à condition que le C.A. de l'Agopop prenne une délibération dans ce sens, afin que la C.A.F., à son tour, puisse se prononcer, et décider-en cas de réponse positive-, de l'enveloppe financière qu'elle y allouera. Vote / C.L.A.S.: POUR = 8 / CONTRE = 0 / ABSTENTIONS = 0

→ 5) \*Proposition de budgéter un financement pour le projet lié à l'anniversaire des 50 ans de l'association (M.P.T. de Villard puis Union Cantonale des M.P.T. puis AGOPOP/Centre social)...et pérenniser cet investissement, en faveur de projets culturels, chaque année.

\*\* J.M. Garnier répond aux questions du C.A. concernant les critères requis pour les projets de développement présentés par les candidats au «Fonds de Participation Habitants» (F.P.H.). Il demande au C.A. une délibération en faveur d'une augmentation de la somme allouée à ces projets, qui la porterait à 2.000€.

Votes/ces deux propositions: POUR = UNANIMITE

→ 6) cf. pièce jointe n° 2.

→ 7) Comme à l'accoutumée, la rentrée a été chargée mais alourdie par les circonstances sanitaires actuelles. Cependant, au final, le nombre des demandes de pratique d'activités est égal à celui des années précédentes. L'activité «théâtre enfants» n'a pas encore débuté, faute de demandes en nombre suffisant (manque d'intérêt? Peur du virus Covid?).

La prochaine «Newsletter» fera mention des dispositifs mis en place par l'Agopop afin d'assurer la protection maximale dans toutes les activités, pour enfants comme pour adultes.

Le C.A. remercie tous les salariés de l'Agopop pour leur investissement maximal depuis le début de la pandémie. *Fin du C.A.:* 22h.

*La secrétaire: N. Giraud. Pièces jointes = 2 (organigramme / missions et délégations des membres du C.A. + budget prévisionnel 2020-2021).*